## **ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE - 2023**

Solde de 13 % affectée aux établissement de formation technologiques et professionnelles Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

RENSEIGNEMENTS			
Votre Entreprise :	Etablissement bénéficiaire : 150020		
	ENILV – LEGTPA D'AURILLAC GEORGES		
	POMPIDOU		
	RUE DE SALERS BP 537		
	15005 AURILLAC CEDEX		
Siren/Siret :			
Contact de l'entreprise :			
Nom :	Prénom :		
Tél :			
		Montant de votre versement :	€ Code UAI de l'Ecole : 0150037 J
		Au profit de l'Ecole : ENILV – LEGTA D'A	URILLAC
		Mode de règlement :	
Virement IBAN			
BIC	viiramant		
Mentionner votre n° de Siret en libellé de	virement		
Mode de règlement :			
Chàqua			
Chèque N°			
A l'ordre de : ENILV – LEGTPA D'AURILL	AC GEORGES POMPIDOU		